

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.09.126.B

**Ecole d'art du
GrandAngoulême :
demande de
subvention auprès du
Département de la
Charente**

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2015**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.09.126.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**ECOLE D'ART DU GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'Ecole d'Art du GrandAngoulême.

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de permettre à un large public d'enfants, d'adolescents et d'adultes de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

La saison 2014/2015 a compté 469 élèves qui se répartissent comme suit :

- Elèves issus du GrandAngoulême : 311 soit 66 %,
- Elèves issus du département : 83 soit 18 %,
- Elèves hors département : 75 soit 16 %,

Considérant que 84 % des élèves qui profitent de ces enseignements chaque année sont originaires du département,

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 8 avril 2015,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du Département de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année 2015.

D'IMPUTER la recette au budget principal – article 7473 – rubrique 3121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 septembre 2015

Affiché le :

04 septembre 2015